

### INSCRIPTIONS

Tout cavalier régulier ou propriétaire est tenu de remplir une fiche d'inscription.

L'inscription est individuelle et nominative.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de la fiche d'inscription dûment remplie accompagnée du règlement.

### PRIX

Les tarifs des prestations sont affichés dans l'enceinte de l'établissement équestre ou disponible sur le site web du club. Ils sont stipulés toutes taxes comprises.

A défaut de paiement à l'échéance, et en application de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992 modifiée, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité de retard de paiement, calculée par l'application de l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux égal à 1,5 fois les taux d'intérêt légal.

### FORFAITS

Les forfaits sont nominatifs, non échangeables et non remboursables.

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année, d'un trimestre ou d'un mois.

Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe.

Les cours ont lieu hors vacances scolaires.

Tout changement éventuel d'horaire doit être validé par l'enseignant.

### MODALITES DE REMBOURSEMENT

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Tout cours non décommandé 24h à l'avance reste dû.

Les cours décommandés peuvent être rattrapés, dans une limite de 3 cours par trimestre. Ce rattrapage peut soit prendre la forme d'une intégration ponctuelle dans une autre reprise de niveau équivalent soit faire l'objet d'un avoir sur les stages d'une valeur de 10€, soit un avoir maximum de 30€ par trimestre. Aucun stage ne sera réalisé gratuitement en l'échange de cours non pris.

Les forfaits et cours payés à l'avance ne sont pas remboursables. Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou prétendre à une éventuelle réduction.

Les inscriptions aux animations et compétitions doivent être réglées avant d'être consommées. Les inscriptions aux animations et aux compétitions ne donnent lieu à aucun remboursement.

## BALADES À PONEY

Destinées aux enfants de moins de 10 ans, d'une durée de trente minutes. Un adulte par enfant. Le poney doit obligatoirement être tenu en main par le parent accompagnateur.

Le poney doit rester au pas. Il est interdit de le faire courir ou de le lâcher.

## COMPÉTITIONS EXTÉRIEURES AU CLUB

Les engagements, le coaching et le coût du transport sont à régler au moment de l'inscription.

En l'absence de règlement, le cavalier ne pourra être engagé.

## DEMI-PENSIONS

Il n'y a pas d'engagement sur la durée. Le montant de la demi-pension doit être réglé avant le 10 de chaque mois.

Tout mois débuté est dû. En cas d'arrêt de la demi-pension, le cheval ou poney sera proposé à tout autre cavalier intéressé.

Pour plus d'informations sur les conditions, se référer au contrat de demi-pension.

## PROPRIETAIRES

Les tickets PASS ne sont pas remboursables. Tout mois commencé est dû.

Pour plus d'informations sur les conditions, se référer au contrat de pension.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les cavaliers, responsables légaux et visiteurs s'engagent à respecter les articles du règlement intérieur. Celui-ci est affiché aux écuries, disponible sur simple demande et téléchargeable sur [www.harasdebellaly.com](http://www.harasdebellaly.com)

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement : [harasdebellaly@gmail.com](mailto:harasdebellaly@gmail.com)

## LICENCE FFE ET ASSURANCES

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) ou sur [equi.generalif.fr](http://equi.generalif.fr).

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

## **DROIT A L'IMAGE**

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.